Syndicat National des Agents des Douanes



GT fusion des écoles 02/07/2013 Déclaration des représentants C G T

Voici donc le contexte dans lequel nous siégeons.

Pour vous le dossier de la fusion des écoles est déjà bouclé sans tenir compte de l'avis des personnels,

A l'image de ce que nous connaissions depuis quelques années en Douane, le contexte de la fusion est présenté sous forme de menaces vis-àvis des personnels.

Je cite :

« Plusieurs paramètres exogènes militant par ailleurs pour une révision de ces modalités, au risque de devoir mettre en œuvre, à terme et sans compensation, des prescriptions réglementaires préjudiciable à l'intérêt des agents. »

Notre Traduction :

Vous avez intérêt à accepter les modifications statutaires sinon vous n'aurez pas d'autres choix que de vous taire et subir.

Ou comme l'a dit le DI de la DNRFP,

Je cite :

« Soit vous passez AG/CO soit vous quittez l'ENBD !!! »

Vous avez été jusqu'à justifier vos décisions par une soit disant prise en compte de la création du SRE (service des retraites de l'État).

Le livre des pensions, par son article 24, ayant été ré-étudié pour ne pas dire ré-interprété à l'occasion de cette fusion.

Dans votre projet, il n'y a plus d'enseignants aux formations générales ayant le statut SURV, ce qui risque d'induire un manque criant de candidatures .

Nous refusons d'ores et déjà le changement statutaire évoqué pour ce groupe de travail concernant les personnels enseignants.

Nous demandons expressément que ce sujet soit abordé dans une autre instance, car dans vos propos vous remettez en chantier tout le classement des postes en Douane ouvrant droit à retraite à la forme active et à l'IR.

Nous ne sommes pas mandatés pour discuter des critères généraux de la SURVEILLANCE.

Nous rappelons votre engagement sur le maintien du statut SURV. pour les personnels administratifs de l'école jusqu'au départ de l'agent.

Concernant le projet pédagogique, nous n'en avons ici qu'une présentation succincte, mais nous sommes déjà inquiet du risque qu'une partie importante de la formation initiale soit déléguée aux directions d'accueils via des « formateurs occasionnels locaux ».

Ceux-ci seraient-ils en nombre suffisant? Et qui serait responsable de la formation des formateurs?

Comment s'assurer que tous les stagiaires recevraient alors une formation équivalente ?

La DNRFP ne peut pas se défausser de ses responsabilités sur des directions déjà en manque criant de personnel !

Enfin dans un contexte d'austérité budgétaire, aurez vous réellement les moyens de concrétiser les ambitions affichées dans la présentation de ce projet, en particulier en matière immobilière.

Les représentants CGT

Françoise DESMET Olivier STUYVAERT Eddie NOWAK